

OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES PAR MESSAGERIE

5 février 2022

Monsieur le président de l'enquête publique,

J'ai lu attentivement le nouvel avis de l'autorité environnementale et la réponse du Conseil Départemental.

Je souhaite apporter mon témoignage concernant ce projet de déviation en tant que

- Habitant de Jargeau, sur la RD921, à proximité du stade.
- Ancien adjoint au maire à l'urbanisme (de 2014 à 2020).
- Ancien membre de la commission d'aménagement foncier sur la partie sud du projet.

A l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans (450 000 habitants), territoire dynamique, le besoin de traverser la Loire est de plus en plus grand pour les particuliers et les entreprises. Le trafic de transit supporté par l'unité urbaine de Jargeau-Darvoy-St-Denis (10 000 habitants) n'est plus du tout adapté aux rues de nos 3 villages. Je voudrais insister sur le trafic poids lourd : Depuis plusieurs années d'années, la ville d'Orléans a interdit le trafic poids-lourds sur le Pont Thinat, trafic qui s'est reporté en grande partie sur le seul pont à l'est d'Orléans au sein de l'unité urbaine : Jargeau. Ainsi, nous constatons à toute heure le passage de camions en tout genre : camions de marchandise (logistique principalement), camions de chantier, camions transportant des matières premières (sables, bois...), camions citernes, transports exceptionnels et de nombreux camions étrangers en transit. Face à l'augmentation constante de ce trafic (confirmé par les études), le département a raison de prévoir un nouveau pont "structurant" entre le pont Thinat et le pont de Jargeau, dans le cadre d'une déviation.

Les risques pour la sécurité de tous les usagers de la route et des trottoirs sont réels. Un exemple : la vitesse devant le stade. Avec mes voisins, nous assistons à une augmentation de la vitesse des voitures et des poids lourd en transit. Un détecteur de vitesse enclenche le feu rouge au niveau du stade. C'est toutes les 5 minutes. Régulièrement, des piétons, en particulier des écoliers, des collégiens et leurs professeurs appellent le feu rouge. Nous déplorons de nombreux véhicules qui grillent le feu. La consigne est claire pour les enfants de quartier : "Quand le signal est vert pour les piétons, attendre que le premier véhicule s'arrête vraiment avant de traverser."

Je comprends la recommandation de l'autorité environnemental indépendante : "sécuriser les déplacements en centre bourg visant à réduire les vitesses en particulier la largeur des voies". Comme le souligne le département dans sa réponse, ce n'est pas possible tant que des poids lourds sont en transit. Plusieurs exemples : des pistes cyclables ont été aménagées dans les faubourgs de Jargeau mais ce n'est pas envisageable en centre ville où les trottoirs sont trop étroits. Les vélos devraient aller sur la route, ce qui est aujourd'hui trop risqué. Le développement d'une circulation douce est "empêché". J'évoquerai la requalification des trois principaux carrefours de la RD921 à Jargeau, déjà envisagée par la commission municipale que j'animais entre 2014 et 2020 : les carrefours Rue du 8 mai-Rue du 11 novembre, Boulevard Jeanne d'Arc-Grande Rue et Boulevard Carnot- Rue des moulins (Tête du Pont) : Tant que plusieurs milliers de larges camions traverseront quotidiennement ces carrefours, aucun aménagement conséquent n'est envisageable, en particulier du fait des contraintes de giration des camions qui empêche tout rétrécissement de la largeur de la chaussée.

Enfin, je souhaite témoigner de la réelle concertation entre les services du département, les élus et les agriculteurs de Jargeau-Darvoy-Sandillon lors des séances de la commission d'aménagement foncier qui ont débouché sur de réelles avancées pour les agriculteurs : regroupement de parcelles, déplacement de points d'eau, d'accès; le tout pour pérenniser l'activité agricole dans notre secteur.

Ce projet est aujourd'hui lancé et très attendu par une grande majorité des habitants. Il s'inscrit dans un développement durable de l'aire urbaine d'Orléans. A Jargeau et dans les communes voisines, l'environnement supporte une trop grosse part du trafic loirétain. Le nouvel itinéraire, sérieusement pensé, ouvre des perspectives réelles pour le développement de circulations plus douces sur toutes les communes impactées par le projet.

Nicolas Charnelet

Monsieur le Président de la commission d'enquête pour le nouveau pont de Jargeau,

Je tenais à vous faire part de l'utilité de la construction de ce nouveau pont à Jargeau.

Habitant Jargeau, j'emprunte ce pont tous les jours, pour me rendre à mon travail à Saint Martin d'Abbat. Ce sont des milliers de voitures qui l'empruntent quotidiennement. Que dire des bouchons aux heures de pointes : le matin à partir de 7h30 et le soir dès 17h30.

Ce nouveau pont permettrait aux personnes habitant à l'est d'Orléans de l'emprunter pour aller travailler au sud de la Métropole et inversement.

Le trafic de camions est également très important dans Jargeau...sans évoquer le fait que ces poids lourds n'ont pas d'autre solution que celle de passer dans une rue où se trouve un collège de plus de 600 élèves et une école primaire. Il ne faut pas attendre qu'un enfant se fasse écraser pour réagir...Grace à ce nouveau pont, les camions ne passeront plus devant ses lieux accueillant des enfants.

Que dire de la pollution sonore et olfactive...la construction de ce nouveau pont permettrait de réduire le trafic routier et ainsi diminuer le bruit engendré par les voitures, les camions et les odeurs liées aux pots d'échappement.

La construction de ce nouveau pont, on en entend parler depuis plus de 20 ans. Des moyens financiers importants ont été engagés pour préserver l'environnement. Ce n'est plus le moment de s'arrêter....il faut AVANCER !!!

J'espère, Monsieur le président, que ce mail sera bien pris en considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Pellé

6 février 2022

Voici les arguments justifiants que ce projet est inutile et surtout un non-sens au vu de l'avenir des moyens de transports actuels :

--- Nous soulignons notamment que les zones humides ont été très largement sous-estimées

dans le projet, que leur destruction ne pourra pas être compensée et que des surfaces

importantes seront irrémédiablement perdues.

--- Nous sommes particulièrement inquiets de la façon dont les risques karstiques et de

pollution des eaux souterraines sont négligés comme s'il était évident qu'une

solution

technique serait facilement trouvée sans bouleverser l'équilibre global du projet.

--- Ainsi que le souligne le nouvel avis indépendant, ni le Département, ni les communes concernées n'ont réalisé ni même envisagé d'aménagement de sécurité en lien avec le projet (ou pas). La modification des têtes de pont (rond-point à la place du stop au sud et les feux au nord) ou une passerelle vélos aurait pu depuis longtemps résoudre une partie des difficultés actuelles.

--- La déviation entraînerait une augmentation globale de la circulation, de camions en particulier, avec pour conséquences de seulement déplacer et d'amplifier les nuisances que le projet voudrait combattre.

Des économies importantes pour le Département du Loiret : oublier ce projet et investir dans l'aménagement dans les ronds-points de chaque côté du pont de Jargeau . Ceux de la sortie de la tangentielle (Chécy et Saint Denis de l'Hôtel) prouvent bien que ces solutions sont efficaces !

Cordialement .
S.LESTER
